

**Séance 08 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 20h30

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	7	11

Date de la convocation
02/04/2019

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,  
Mme RICHARD Nathalie, Mme CAMPERGUE Myriam, Adjoint(s),

Mme BURGNET Annie, M. KIPIENNE Emeric, M. SAGE Guy, Mme DURIF Janique, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. CHAMOREAU Christophe donne pouvoir à M. LACROIX Jean-Yves, Mme BOUTET Agnès donne pouvoir à Mme RICHARD Nathalie, M. GRISON Gérard donne pouvoir à M. SAGE Guy, Mme CAFFE Aurélie donne pouvoir à Mme CAMPERGUE Myriam

**Absents** : M. BOISGARD Olivier. Mme BLONDEAU Delphine, M. THEVENET Julien, M. TRIPHON Guillaume,

**Secrétaire de séance** : Mme DURIF Janique

### **ORDRE DU JOUR** :

- a) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- b) Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1) Compte administratif 2018 et affectation du résultat,
  - 2) Compte de gestion 2018,
  - 3) Fiscalité,
  - 4) Subventions aux associations,
  - 5) Budget 2019,
  - 6) Formation des élus 2018,
  - 7) Demandes de subventions : parking de la salle Robert-Doisneau
  - 8) Affaires, informations et questions diverses

**Le quorum n'ayant pas été atteint** à l'ouverture de la séance du 02 avril 2019, M. le Maire renvoie à une date ultérieure la séance, **le lundi 08 avril 2019 à 20h30.**

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, **le conseil municipal délibérera quel que soit le nombre de membres présents.**

#### **a) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **b) Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : demande de subventions pour la réalisation du parking de la salle Robert-Doisneau

L'ordre du jour de la séance, ainsi augmenté, est approuvé à l'unanimité

#### **1) Compte administratif 2018 et affectation du résultat – délibération n°24.2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la **présidence de Madame BURGNET**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>		<b>Investissement :</b>		
RECETTES réalisées :	630 122,93 €	RECETTES réalisées :	198 683,29 €	
DEPENSES réalisées :	547 532,31 €	DEPENSES réalisées :	500 443,92 €	
<b>Excédent</b> de l'exercice :	82 590,62 €	<b>Déficit</b> de l'exercice :	303 760,63 €	
<i>Excédent reporté (002) :</i>	<i>151 947,56 €</i>	<i>Excédent reporté (001) :</i>	<i>206 007,89 €</i>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018</b>
<b>Excédent cumulé :</b>	<b>234 538,18 €</b>	<b>Déficit cumulé :</b>	<b>97 752,74 €</b>	<b>Excédent</b>
		R.A.R. recettes	0,00 €	
		R.A.R. dépenses :	0,00 €	
		<b>R.A.R. total : déficit :</b>	<b>0,00 €</b>	
		<b>Déficit cumulé :</b>	<b>97 752,74 €</b>	<b>136 785,44 €</b>
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
<b>intégration résultat par op. Ordre non budgétaire</b>	<b>6 636,37 €</b>		<b>3 903,89 €</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018</b>
<b>Excédent cumulé :</b>	<b>241 174,55 €</b>	<b>Déficit cumulé :</b>	<b>93 848,85 €</b>	<b>Excédent</b>
				<b>147 325,70 €</b>

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Le Maire ayant quitté la séance, le conseil Municipal sous la Présidence **de Madame BURGNET** **VOTE et ARRETE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant le déficit d'investissement, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 de 241 174,55 € comme suit :

- RI 1068 : 93 848,85 €
- RF 002 : 147 325,70 €

## 2) Compte de gestion 2018 – délibérations n°25.2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2018** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3) Fiscalité – délibération n°26.2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

- 7 voix POUR (M. Lacroix, Mme Richard, M. Chamoreau, M. Grison, M. Sage, Mme Burguet, M. Kipienne),
- 1 voix CONTRE (Mme Boutet),
- 3 ABSTENTIONS (Mme Campergue, Mme Durif, Mme Caffé).

**DECIDE de fixer** pour 2019 les taux d'impositions suivants (augmentation de 1,50 %) :

	Taux 2018	Taux 2019
<b>Taxe Habitation</b>	7,19 %	<b>7,29 %</b>
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	14,10 %	<b>14,31 %</b>
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	46,26 %	<b>46,95 %</b>
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	-	-

### 4) Subventions aux associations– délibérations n°27.2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2019 les subventions en section de fonctionnement (article 65748) comme suit :

	bilan reçu	mémoire	émis	proposition	vote
Amicale des aînés ruraux du canton (ADAR)	x	150.00	150.00	150.00	150.00
Ass. Sportive du collège de la Chapelle	x	100.00	100.00	50.00	50.00
Ateliers du Soleil	x	500.00	500.00	1 000.00	1 000.00
Conciliafils	x	100.00	100.00	100.00	100.00
Clic soutien Nemours		-	-	-	-
FNACA	x	150.00	150.00	150.00	150.00
Foyer Rural de Tousson (Tête des Trains)	x	100.00	100.00	100.00	100.00
Jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	x	300.00	300.00	300.00	300.00
Land Art (Atelier du soleil – bisannuel)	x	2 000.00	2 000.00	-	-
Ombre et Lumière	x	1 000.00	1 000.00	800.00	800.00
Secours Populaire Français	x	50.00	50.00	50.00	50.00
Secours catholique La Chapelle la Reine	x	50.00	50.00	50.00	50.00
ESF 77	x	300.00	300.00	300.00	300.00
ACAD	x	1 587,60	1 587,60	1 577,10	1 577,10
Les amis du patrimoine	x	250.00	250.00	250.00	250.00
Les restos du cœur		100.00	100.00	100.00	100.00
France Alzheimer		50.00	50.00	50.00	50.00
La ligue contre le cancer		50.00	50.00	50.00	50.00
La course du cœur		100.00	100.00	-	-
Ass. Française sclérose en plaques		-	-	50.00	50.00
AFM Téléthon		-	-	50.00	50.00
Soutien Facil Fontainebleau (CLIC)	x	-	-	100.00	100.00
<b>TOTAL</b>		<b>6 737.60</b>	<b>6 937.60</b>	<b>5 277.10</b>	<b>5 277.10</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget à l'article 65748.

### 5) Budget 2019– délibérations n°28.2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2019 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir un Budget Unique.

**DECIDE** de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2018 :

Section Fonctionnement : Excédent : 147 325,70 €

Section Investissement : Déficit : 93 848,85 €

**ACCEPTE** le Budget 2019 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

**Section Fonctionnement** : 726 470,00 €

**Section Investissement** : 332 780,00 €

## 6) Formation des élus 2018– délibérations n°29.2019

Les articles 2123-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales régissent le droit à la formation des élus locaux. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif 2018. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Pour l'année 2018, deux élus ont bénéficié du droit à la formation dans les domaines suivants : Participation au congrès des maires (51 €).

Au budget primitif 2019, un montant de 102 € à l'article 6532 et 0 € à l'article 6535 a été inscrit au budget pour le financement d'action de formation et la prise en charge de dépenses associées (déplacements, coût des formations ...).

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

## 7) Demandes de subventions : parking de la salle polyvalente\_– délibérations n°30.2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible de demander des subventions dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour la **création du parking de la salle Robert-Doisneau**, pour un montant de travaux estimé à 26 860 € HT.

Le Conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération ;
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la subvention ;
- à assurer la prise en charge des dépenses d'entretien de cette opération ;
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation par le Conseil départemental et l'État ;
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2019 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention ;
- à ne pas dépasser 70% de subventions publiques.

## 8) Affaires, informations et questions diverses

### a) « La Ruche qui dit oui »

Mme Durif fait part de l'arrêt de la Ruche qui dit oui du fait du changement d'activité de son animatrice. La dernière distribution aura lieu le 11 avril 2019.

### b) Commission animation

Mme Richard, Première adjointe, prépare une convocation de la commission animation pour notamment l'organisation du voyage des anciens début juin

### c) Salle polyvalente

Mme Campergue, adjointe, signale le mauvais état du plafond de la salle Robert-Doisneau.

### d) Inauguration de la mairie

Monsieur le Maire tient à féliciter tous les organisateurs de la cérémonie d'inauguration de la mairie réhabilitée, des accès PMR et de l'aménagement paysager des aires de stationnement, pour la parfaite réussite de cet événement.

---

*La séance est levée à 22 h 00*  
**Le Maire, Jean-Yves LACROIX**